

La Ville et le Photo-Club de Dammarie-lès-Lys

organisent le

28^{ème} SALON D'ART PHOTOGRAPHIQUE

PATRONAGE OFFICIEL de la F.P.F. n° 2011/31

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Le Salon aura lieu du **SAMEDI 15 OCTOBRE** au **DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2011** au Château des Bouillants à DAMMARIÉ-LES-LYS.

ARTICLE 2 : Les concurrents peuvent présenter des tirages papier dans les deux sections suivantes :

1/ Monochrome (sujet libre) 2/ Couleur (sujet libre)

Nombre maximum de photos par section :

- 4 par auteur
- 20 par club

ARTICLE 3 : Chaque œuvre portera au verso :

- NOM, Prénom, adresse de l'auteur
- Titre et numéro d'ordre

ARTICLE 4 : La plus petite dimension de la photo ne pourra être inférieure à 15 cm.

Le support doit être cartonné, de 1 à 3 mm d'épaisseur et de format 30x40cm, sans aucun système d'attache et sans sous-verre. La présentation devra être soignée.

ARTICLE 5 : Une somme forfaitaire, de **17€ (15.00€ pour les adhérents FPF)** pour un club et de **9.00€ (8.00€ pour les adhérents FPF)** en individuel, est demandée pour la participation.

Paielement par chèque uniquement, à l'ordre du **PHOTO-CLUB de DAMMARIÉ-LES-LYS**.

ARTICLE 6 : Epreuves à adresser ou à déposer à l'adresse suivante :

SALON D'ART PHOTOGRAPHIQUE DE DAMMARIÉ-LES-LYS
HOTEL DE VILLE - 26 rue Charles de Gaulle - B.P. 24
77196 DAMMARIÉ-LES-LYS CEDEX
Tél. : 01 60 56 95 20

ARTICLE 7 : Toutes les photos seront libres de toute contrainte et ne doivent en aucune façon léser les droites de quelque personne physique ou morale que ce soit. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges et contestations éventuels.

ARTICLE 8 : Il ne sera décerné qu'un seul prix par auteur.

ARTICLE 9 : Les organisateurs se réservent le droit, dans l'intérêt de la manifestation, de reproduire les photos exposées en indiquant le nom de l'auteur. Ils s'engagent à prendre le plus grand soin des épreuves et déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.

ARTICLE 10 : Réception des envois	19 septembre 2011
Jugement	1 octobre 2011
Notification des résultats	8 octobre 2011
Ouverture du Salon	15 octobre 2011
Clôture du Salon	6 novembre 2011
Réexpédition des œuvres	3 décembre 2011

ARTICLE 11 : Composition du jury : Jean-Luc JEAMMES
Pierre RUYS
Jean-Christophe PRAT
Richard CASTELLANI (Suppléant P.C. DAMMARIÉ-LES-LYS)

ARTICLE 12 : La participation au Salon implique l'acceptation totale du présent règlement.



Service Arts & Spectacles

01 60 56 95 20

